

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 12 juillet 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents M. Claude Poulin directeur général adjoint et Mme Julie Cloutier greffier suppléant.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 35.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N° 10-6184**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier suppléant;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier suppléant en ajoutant les items suivants :

- 8.25 Rejet de la soumission pour la fourniture de croustilles pour une période de 3 ans.
- 8.26 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les aménagements extérieurs de la phase 2 du garage municipal.
- 8.27 Demande de paiement numéro 3 et réception définitive des travaux d'amélioration de la route 173 de la 159<sup>e</sup> Rue à la 193<sup>e</sup> Rue pour la couche de surface à l'enrobé bitumineux.
- 8.28 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'une excavatrice hydraulique à rayon court.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N° 10-6185**

Séance ordinaire du 28 juin 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

**ADOPTÉE**

## CONSULTATION PUBLIQUE :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 375-2010 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerce et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation « Commerce de gros et industrie légère »**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 376-2010 amendant le Règlement de zonage 150-2005 afin de remplacer la zone IA-213 par la zone CD-213**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 377-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 377-2010 amendant le Règlement de zonage 150-2005 afin de régir les entrepôts semi-cylindriques de toile**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 215, RUE GRENIER

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le **215, rue Grenier afin de permettre l'agrandissement de la résidence vers l'arrière à 7 mètres de la ligne arrière alors que la norme prescrite est de 8 mètres**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 515, RUE PRINCIPALE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le **515, rue Principale afin de régulariser la marge de recul latérale d'un garage privé isolé qui est à 0,71 mètre de la ligne latérale alors que la norme prescrite est de 2 mètres**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 15525, BOULEVARD LACROIX

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le **15525, boulevard Lacroix afin d'installer une enseigne de 2,23 mètres carrés sur une marquise qui dépasse le plafond du rez-de-chaussée alors que la norme prescrite maximale est la hauteur du plafond du rez-de-chaussée**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 5995, 4<sup>E</sup> AVENUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le **5994, 4<sup>e</sup> Avenue afin de permettre la présence d'une installation d'élevage existante à 34 mètres d'une résidence alors que la norme prescrite est de 54,4 mètres, tout en éloignant la structure d'entreposage des lisiers à plus de 70 mètres des résidences**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

## PROJETS DE RÈGLEMENT :

### RÉSOLUTION N° 10-6186

Adoption du second projet de Règlement numéro 370-2010

ATTENDU : que le greffier suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le second projet de **Règlement numéro 370-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de régir l'installation d'éoliennes et de modifier les dispositions relatives aux panneaux solaires et aux antennes**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du second projet de **Règlement numéro 370-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### RÉSOLUTION N° 10-6187

Adoption du second projet de règlement numéro 373-2010

ATTENDU : que le greffier suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le second projet de **Règlement numéro 373-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer les zones RB-388, RB-389, RB-390 et RB-391 à même les zones RX-385 et RB-382**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du second projet de **Règlement numéro 373-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2010

Je, Marie-Ève Dutil conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 370-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de régir l'installation d'éoliennes et de modifier les dispositions relatives aux panneaux solaires et aux antennes** (Dépôt du projet de règlement).

### RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2010

Je, Serge Thomassin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 373-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer les zones RB-388, RB-389, RB-390 et RB-391 à même les zones RX-385 et RB-382**. (Dépôt du projet de règlement).

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2010

Je, Marcel Drouin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 375-2010 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerce et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation « Commerce de gros et industrie légère »** (Dépôt du projet de règlement).

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 379-2010

Je, Lionel Bisson conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 379-2010 modifiant le Règlement numéro 347-2009 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2010** (Dépôt du projet de règlement).

### **ADOPTION DE RÈGLEMENTS:**

#### **RÉSOLUTION N° 10-6188**

##### Adoption du règlement numéro 371-2010

ATTENDU : que le greffier suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 371-2010 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'éoliennes domestiques et d'antennes, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 371-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N° 10-6189**

##### Adoption du règlement numéro 372-2010

ATTENDU : que le greffier suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 372-2010 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de faible densité à même l'aire d'affectation expansion urbaine, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 372-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6190**

### Adoption du règlement numéro 374-2010

ATTENDU : que le greffier suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 374-2010 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les dispositions relatives aux enseignes sur mur, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 374-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :**

### **RÉSOLUTION N° 10-6191**

#### Approbation des comptes payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a, directeur du Service des finances et trésorier, en date du 30 juin 2010, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 838 895,30 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 1 927 976,64 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le directeur des Finances et Trésorier monsieur Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 766 871,94 \$ pour les chèques couvrant la période du 18 au 30 juin 2010.**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6192**

#### Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de boissons gazeuses pour une période de 3 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
COMPAGNIE D'EMBOUTEILLAGE COCA-COLA	48 833,61 \$
ALEX COULOMBE LTÉE	52 003,92 \$

### **RÉSOLUTION N° 10-6192 (SUITE)**

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 28 juin 2010, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par la **COMPAGNIE D'EMBOUTEILLAGE COCA-COLA** et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 juillet 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par la **COMPAGNIE D'EMBOUTEILLAGE COCA-COLA pour la fourniture, sur demande, de boissons gazeuses pour une période de 3 ans débutant le 1<sup>er</sup> août 2010, au montant total de 48 833,61 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6193**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la  
fourniture d'un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu 3 soumissions;

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 23 juin 2010, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par la **INTER-CEL RADIO MOBILE INC.** et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 juillet 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **INTER-CEL RADIO MOBILE INC. pour la fourniture d'un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation au montant total de 32 316,11 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 19 816,11 \$ soit payable par le fonds d'administration – section immobilisations et la somme de 12 500,00 \$ soit financée à même la subvention à recevoir de la Société d'assurance automobile du Québec.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6194**

Autorisation d'aller en appel d'offres pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance de chantier du prolongement municipal de la 25<sup>e</sup> Avenue sur une longueur approximative de 800 mètres

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités de procéder par appel d'offres pour retenir les services;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

ATTENDU : qu'un comité doit être formé pour évaluer les offres reçues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance de chantier du prolongement municipal de la 25<sup>e</sup> Avenue, présentant les critères d'évaluation suivants :

- |   |           |
|---|-----------|
| 1. Expérience de la firme :                                   | 15 points |
| 2. Expérience et disponibilité du chargé de projet :          | 20 points |
| 3. Expérience du surveillant résident et capacité de relève : | 30 points |
| 4. Description des rapports de suivi :                        | 20 points |
| 5. Adresse de service :                                       | 15 points |

**QU'UN** comité de sélection des offres soit mis sur pied pour cet appel d'offres, composé de M. Clément Poulin directeur des Finances et trésorier, M. Jean M<sup>c</sup>Collough directeur du Secrétariat général et greffier et Mme Frances Donovan, directrice de l'urbanisme.

**QUE** Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, soit désignée à titre de secrétaire du comité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6195**

Autorisation d'aller en appel d'offres pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la confection des plans et devis et surveillance des travaux pour le prolongement de la 10<sup>e</sup> Avenue (Oiseau Bleu) sur une longueur approximative de 200 mètres

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités de procéder par appel d'offres pour retenir les services;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

ATTENDU : qu'un comité doit être formé pour évaluer les offres reçues;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la confection des plans et devis et surveillance des travaux pour le prolongement de la 10<sup>e</sup> Avenue (Oiseau Bleu), présentant les critères d'évaluation suivants :

### **RÉSOLUTION N° 10-6195 (SUITE)**

- |  |           |
|--|-----------|
| 1. Expérience de la firme :                          | 15 points |
| 2. Expérience et disponibilité du chargé de projet : | 20 points |
| 3. Composition de l'équipe et capacité de relève :   | 25 points |
| 4. Échéancier proposé :                              | 20 points |
| 5. Réalisation de projets similaires :               | 10 points |
| 6. Adresse de service :                              | 10 points |

**QU'UN** comité de sélection des offres soit mis sur pied pour cet appel d'offres, composé de M. Robert Gilbert, ing., directeur des Services techniques, M. Hilaire Isabelle directeur de Police et Mme Isabelle Déchène chef de division – comptabilité.

**QUE** Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, soit désignée à titre de secrétaire du comité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6196**

Demande de dérogation mineure pour le 215, rue Grenier

**ATTENDU :** que le propriétaire du 215, rue Grenier demande une dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement de la résidence vers l'arrière à 7 mètres de la ligne arrière alors que la norme prescrite est de 8 mètres;

**ATTENDU :** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 215, rue Grenier :

permettre l'agrandissement de la résidence vers l'arrière à 7 mètres de la ligne arrière alors que la norme prescrite est de 8 mètres

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6197**

Demande de dérogation mineure pour le 515, rue Principale

**ATTENDU :** que le propriétaire du 515, rue Principale demande une dérogation mineure afin de régulariser la marge de recul latérale d'un garage privé isolé qui est à 0,71 mètre de la ligne latérale alors que la norme prescrite est de 2 mètres;

**ATTENDU :** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 515, rue Principale :

régulariser la marge de recul latérale d'un garage privé isolé qui est à 0,71 mètre de la ligne latérale alors que la norme prescrite est de 2 mètres

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6198**

Demande de dérogation mineure pour le 15525, boulevard Lacroix

ATTENDU : que le propriétaire du 15525, boulevard Lacroix demande une dérogation mineure afin d'installer une enseigne de 2,23 mètres carrés sur une marquise qui dépasse le plafond du rez-de-chaussée alors que la norme prescrite maximale est la hauteur du plafond du rez-de-chaussée;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 15525, boulevard Lacroix :

installation d'une enseigne de 2,23 mètres carrés sur une marquise qui dépasse le plafond du rez-de-chaussée alors que la norme prescrite maximale est la hauteur du plafond du rez-de-chaussée

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6199**

Demande de dérogation mineure pour le 5995, 4<sup>e</sup> Avenue

ATTENDU : que le propriétaire du 5995, 4<sup>e</sup> Avenue demande une dérogation mineure afin de permettre la présence d'une installation d'élevage existante à 34 mètres d'une résidence alors que la norme prescrite est de 54,4 mètres, tout en éloignant la structure d'entreposage des lisiers à plus de 70 mètres des résidences;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 5995, 4<sup>e</sup> Avenue :

permettre la présence d'une installation d'élevage existante à 34 mètres d'une résidence alors que la norme prescrite est de 54,4 mètres, tout en éloignant la structure d'entreposage des lisiers à plus de 70 mètres des résidences

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6200**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les zones commerciales de la route 204

ATTENDU : la demande de Motopro qui désire se relocaliser au 3105, 127<sup>e</sup> Rue;

ATTENDU : que ce bâtiment est situé dans le secteur visé par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les zones commerciales de la route 204;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que les travaux respectent les critères du PIIA de ce secteur, tout en recommandant que le requérant contrôle l'accès à sa piste d'essai en dehors des heures d'ouverture de son commerce;

## **RÉSOLUTION N° 10-6200 (SUITE)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis de rénovation pour le 3105, 127<sup>e</sup> Rue, le tout conformément aux plans déposés.

**QUE** soit exigé au requérant de contrôler l'accès à sa piste d'essai en dehors des heures d'ouverture de son commerce.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6201**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'implantation d'éoliennes domestiques et d'antennes

ATTENDU : la demande d'installation d'une antenne privée utilisée uniquement à des fins personnelles au 13385, 44<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU : que ce bâtiment est situé dans le secteur visé par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'implantation d'éoliennes domestiques et d'antennes;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette installation respecte les critères du PIIA pour l'implantation d'éoliennes domestiques et d'antennes;

ATTENDU : qu'un amendement à notre Règlement de zonage est présentement en cours afin de régir l'installation d'éoliennes et de modifier les dispositions relatives aux panneaux solaires et aux antennes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis d'installation d'une antenne privée au 13385, 44<sup>e</sup> Avenue.

**QUE** cette autorisation soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 370-2010 amendant notre Règlement de zonage afin de régir l'installation d'éoliennes et de modifier les dispositions relatives aux panneaux solaires et aux antennes; et du Règlement numéro 371-2010 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'éoliennes domestiques et d'antennes.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6202**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans certaines zones commerciales du boulevard Lacroix

ATTENDU : que le bâtiment situé au 13125, boulevard Lacroix, est situé dans le secteur du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans certaines zones commerciales du boulevard Lacroix;

ATTENDU : la demande de l'acquéreur afin de transformer cette résidence en clinique d'homéopathie et aménager 9 cases de stationnement et une clôture le long de la limite résidentielle afin de servir de zone tampon;

### **RÉSOLUTION N° 10-6202 (SUITE)**

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que les travaux respectent les critères du PIIA du boulevard Lacroix;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis de construction pour le 13125, boulevard Lacroix, le tout conformément aux plans déposés.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6203**

Acceptation des plans et estimations pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 128<sup>e</sup> Rue, la 129<sup>e</sup> Rue et la 31<sup>e</sup> Avenue demandés par Les Constructions Robert Bernard Inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard Inc. a mandaté la firme Genivar Sec, pour la préparation des plans et estimations pour un prolongement sur une longueur de 373 mètres dans la 128<sup>e</sup> Rue, la 129<sup>e</sup> Rue et la 31<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 949 500 \$ dont la part de la Ville à 303 600 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les plans et estimations pour la demande de prolongement des services municipaux dans la 128<sup>e</sup> Rue, la 129<sup>e</sup> Rue et la 31<sup>e</sup> Avenue datés du 28 avril 2010, dossier G123453, de la firme Genivar Sec et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

**QUE** la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6204**

Acceptation d'une entente numéro 1 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard Inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 128<sup>e</sup> Rue, la 129<sup>e</sup> Rue et la 31<sup>e</sup> Avenue

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard Inc. demande un prolongement des services municipaux dans la 128<sup>e</sup> Rue, la 129<sup>e</sup> Rue et la 31<sup>e</sup> Avenue et qu'il désire que la Ville soit maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 1;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte l'entente numéro 1 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard Inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 128<sup>e</sup> Rue, la 129<sup>e</sup> Rue et la 31<sup>e</sup> Avenue, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6205**

### Vente de terrain dans le parc industriel du secteur est à Les Entreprises Clovic Inc.

ATTENDU : la demande de Les Entreprises Clovic Inc. pour l'acquisition d'un terrain situé dans le parc industriel du secteur est;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de vendre à Les Entreprises Clovic Inc., un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS SIX CENT TRENTETROIS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (4 633 998) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription de Beauce au prix de 29 634,25 \$, le tout tel que décrit au projet de contrat préparé par Me Martin Gilbert, notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6206**

### Acceptation d'une entente avec la Société en commandite Gaz Métro pour la fourniture de gaz naturel pour le garage municipal pour une période de 60 mois

ATTENDU : que la Société en commandite Gaz Métro nous propose une entente contractuelle d'une durée de 60 mois pour la fourniture en gaz naturel au garage municipal;

ATTENDU : que dans cette entente, la Ville doit s'engager à acheter un minimum de 45,000 mètres cubes de gaz naturel par année;

ATTENDU : que cette consommation est bien en deçà des prévisions de consommation pour le futur garage municipal;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte l'entente à intervenir avec la Société en commandite Gaz métro pour la fourniture de gaz naturel pour le garage municipal pour une période de 60 mois débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

**QUE** le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**Monsieur le conseiller Marcel Drouin se retire des délibérations pour le projet sujet.**

### **RÉSOLUTION N° 10-6207**

#### Demande de sollicitation dans les rues de la ville par Moisson Beauce

ATTENDU : la demande de Moisson Beauce pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le 2 décembre 2010 de 7 h à 9 h aux endroits suivants :

- l'intersection de la 116<sup>e</sup> Rue et Promenade Chaudière;
- l'intersection de la 116<sup>e</sup> Rue et 1<sup>re</sup> Avenue;
- accès est et ouest du barrage Sartigan

ATTENDU : la politique concernant la sollicitation dans les rues adoptée le 24 mai 2000 par la résolution numéro 2000-280, modifiée le 28 mai 2007 par la résolution numéro 07-4118, le 11 août 2008 par la résolution numéro 08-4938 et le 14 octobre 2008 par la résolution numéro 08-5028;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise Moisson Beauce à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le 2 décembre 2010 pour une période de 2 heures maximales soit de 7 h à 9 h aux endroits suivants :

- l'intersection de la 116<sup>e</sup> Rue et Promenade Chaudière;
- l'intersection de la 116<sup>e</sup> Rue et 1<sup>re</sup> Avenue;
- accès est et ouest du barrage Sartigan

### **ADOPTÉE**

**Monsieur le conseiller Marcel Drouin reprend son siège.**

### **RÉSOLUTION N° 10-6208**

#### Subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice des Loisirs et de la Culture, en date du 28 juin 2010, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités, le tout selon la politique de subvention en vigueur;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 juillet 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** soit autorisé le versement de subventions aux organismes suivants :

Association du baseball mineur	:	5 000 \$
Association du soccer mineur	:	25 000 \$

**QUE** la somme de 30 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

### **ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6209**

### Gratuité des terrains de volley-ball de plage du parc des Sept-Chutes au club de volleyball Condors de Chaudière-Appalaches

ATTENDU : que le club de volleyball Condors de Chaudière-Appalaches a organisé une activité de volley-ball de plage le 26 juin 2010;

ATTENDU : la recommandation de la commission consultative des loisirs et de la culture à l'effet de fournir aux organisateurs la gratuité des terrains de volley-ball de plage du parc des Sept-Chutes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accorde la gratuité des terrains de volley-ball de plage du parc des Sept-Chutes club de volleyball Condors de Chaudière-Appalaches pour leur tournoi tenu le 26 juin 2010.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6210**

### Demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes

ATTENDU : que pour l'année 2010, la Ville désire faire une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU : la demande d'aide financière préparée par Mme Carole Paquet, directrice des Loisirs et de la Culture jointe à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise Mme Carole Paquet directrice du Service des loisirs et de la culture, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6211**

### Acceptation de l'offre de services de La Fondation Rues Principales dans le cadre des travaux de revitalisation du centre-ville et autorisation d'engager un chargé de projet

ATTENDU : que ce conseil désire revitaliser le centre-ville de Saint-Georges;

ATTENDU : la présentation de l'offre de services de La Fondation Rues principales faite au comité de revitalisation du centre-ville et par la suite au conseil;

ATTENDU : l'expertise et l'expérience (250 municipalités) de La Fondation Rues principales en matière de revitalisation de centre-ville;

## **RÉSOLUTION N° 10-6111 (SUITE)**

ATTENDU : que sommairement, le mandat de La Fondation Rues principales consiste à :

- susciter la participation et l'engagement des différents groupes d'intérêts et leaders du milieu;
- effectuer un diagnostic de la situation actuelle et des défis à relever;
- identifier les futurs créneaux afin d'améliorer la performance économique du centre-ville;
- améliorer l'image physique du centre-ville en proposant des interventions publique et privée;
- élaborer et effectuer le suivi d'un plan d'action et revitalisation du centre-ville;
- supporter et superviser le chargé de projet

ATTENDU : que l'offre de service est d'une durée de 3 ans et nécessite également l'engagement d'un chargé de projet;

ATTENDU : la recommandation du comité de revitalisation du centre-ville, en date du 21 juin 2010, à l'effet d'accepter cette offre de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte l'offre de services déposée par la Fondation Rues principales pour la mise en œuvre d'une démarche globale de revitalisation et de développement du centre-ville où sont considérés son développement économique, son animation et sa promotion et son image physique au coût de 30 000 \$ par année excluant les taxes applicables.

**QUE** la somme de 90 000 \$, excluant les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

**QUE** ce conseil autorise l'ouverture d'un poste de chargé de projet sur la base de la description de tâches proposées par La Fondation Rues principales.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6212**

Embauche d'une animatrice et de deux préposées  
pour les salles d'exposition au centre culturel Marie-Fitzbach

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Nadia Mercier à titre d'animatrice et de préposée et de Mme Luce Thibodeau à titre de préposée pour les salles d'exposition au centre culturel Marie-Fitzbach;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 juillet 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil procède à l'embauche de Mme Nadia Mercier à titre d'animatrice et de préposée et de Mme Luce Thibodeau à titre de préposée pour les salles d'exposition au centre culturel Marie-Fitzbach.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6213**

### Embauche d'une policière temporaire

ATTENDU : la recommandation de M. Hilaire Isabelle directeur de Police et de M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines et de à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Cindy Lapierre à titre de policière temporaire;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 juillet 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil procède à l'embauche de Mme Cindy Lapierre à titre de policière temporaire rétroactivement au 30 juin 2010 le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des policiers.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6214**

### Démission d'un employé manuel

ATTENDU : la lettre de démission déposée par M. Pierre Dostie, employé manuel;

ATTENDU : la recommandation de M. Guy Bilodeau directeur des Travaux publics et de M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines à l'effet d'accepter la démission de M. Pierre Dostie;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 juillet 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de M. Pierre Dostie rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2010, et que des remerciements lui soient adressés pour tous les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6215**

### Rejet de la soumission pour la fourniture de croustilles pour une période de 3 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu 1 soumission;

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous recommande de rejeter la soumission déposée par l'entreprise Bertrand parce qu'elle ne peut nous fournir des sacs de format 400 grammes à l'unité tel qu'exigé au devis et ne peut nous garantir des prix fermes pour la période de 3 ans;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général spécial du 12 juillet 2010;

## **RÉSOLUTION N° 10-6215 (SUITE)**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil rejette la soumission déposée par BERTRAND parce que cette entreprise ne peut nous fournir des sacs de format 400 grammes à l'unité tel qu'exigé au devis et qu'elle ne peut nous garantir des prix fermes pour la période de 3 ans

**ADOPTÉE**

**Madame la conseillère Marie-Ève Dutil se retire des délibérations pour le prochain sujet.**

## **RÉSOLUTION N° 10-6216**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les aménagements extérieurs de la phase 2 du garage municipal

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
9060-1535 QUÉBEC INC./A.D. ROY	374 511,64 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	437 571,34 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	488 766,25 \$
T.G.C. INC.	547 054,33 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	557 893,61 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	579 126,64 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par M. Alain Roy, directeur associé des Services techniques, celui-ci nous confirme dans un rapport en date du 12 juillet 2010, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par la **9060-1535 QUÉBEC INC./A.D. ROY** et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général spécial du 12 juillet 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **9060-1535 QUÉBEC INC./A.D. ROY pour les aménagements extérieurs de la phase 2 du garage municipal au montant total de 374 511,64 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 374 511,64 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 362-2010.

**ADOPTÉE**

**Madame la conseillère Marie-Ève Dutil reprend son siège.**

## **RÉSOLUTION N° 10-6217**

Demande de paiement numéro 3 et réception définitive des travaux d'amélioration de la route 173 de la 159<sup>e</sup> Rue à la 193<sup>e</sup> Rue pour la couche de surface à l'enrobé bitumineux

- ATTENDU : les travaux pour la couche de surface à l'enrobé bitumineux sur la route 173, de la 159<sup>e</sup> Rue à la 193<sup>e</sup> Rue confiés à l'entrepreneur Pavages Abénakis Ltée;
- ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. et directeur associé des Services techniques et de M. Serge Berberi, ing. de la firme Genivar Sec, à l'effet de procéder à la demande de paiement numéro 3 dans le cadre de ces travaux;
- ATTENDU : que la recommandation comprend l'approbation de la demande de paiement numéro 3 au montant total de 330 637,01 \$, dont une somme de 301 112,96 \$ payable par le ministère des Transports du Québec et 29 524,05 \$ payable par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la réception définitive des travaux et la demande de paiement numéro 3 au montant de 330 637,01 \$ pour les travaux de la couche de surface à l'enrobé bitumineux sur la route 173, de la 159<sup>e</sup> à 193<sup>e</sup> Rues.

**QUE** la somme de 29 524,05 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement d'emprunt 269-2008.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6218**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'une excavatrice hydraulique à rayon court

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ÉQUIPEMENT SMS	168 578,81 \$
BOCK INC.	174 152,58 \$
ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.	175 802,81 \$
RPM TCH INC.	182 293,13 \$
INDUSTRIES WAJAX	182 857,50 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 12 juillet 2010, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par la **ÉQUIPEMENT SMS** et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général spécial du 12 juillet 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

## **RÉSOLUTION N° 10-6218 (SUITE)**

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **ÉQUIPEMENT SMS pour la fourniture d'une excavatrice hydraulique à rayon court, modèle 2010 au montant total de 168 578,81 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 168 578,81 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le fonds d'administration – section immobilisations.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

### RAPPORT SUR LES INDICATEUR DE GESTION 2009

Le rapport sur les indicateurs de gestion pour l'année 2009 est déposé au conseil.

### LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de juin 2010 au montant de 4 339 943 \$ est déposée au conseil.

### RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de juin 2010 est déposé au conseil.

### RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois de juin 2010 est déposé au conseil.

### RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport des activités du Service de la sécurité incendie pour le mois de juin 2010 est déposé au conseil.

### RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE POUR LE MOIS DE MAI 2010

Les rapports d'activités suivants du Service des loisirs et de la culture, pour le mois de mai 2010, sont déposés au conseil : activités sportives estivales; Polyvalente St-Georges; locations des terrains de volleyball de plage, du Pavillon Éloi-Poulin et du centre de ski; centre culturel Marie-Fitzbach (expositions, activités et événements spéciaux, location de salles); cartes d'abonnement bibliothèque et opérations et fréquentations bibliothèque.

#### RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois de juin 2010 est déposé au conseil.

#### RAPPORT SUR LA VENTE À L'ENCAN

Le rapport sur la vente à l'encan qui s'est tenue le 12 juin 2010 est déposé au conseil.

#### RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN ACCOMPAGNATEUR POUR LES TERRAINS DE JEUX

Un rapport d'embauche d'une personne à titre d'accompagnateur pour les terrains de jeux pour la période du 20 juin au 30 septembre 2010 est déposé au conseil.

### **CORRESPONDANCE :**

Un bordereau de correspondance, comprenant 4 items, est déposé au conseil.

### **AUTRE SUJET :**

#### COMPTE RENDU DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Aucun compte rendu de réunion.

Les représentations suivantes ont été effectuées : monsieur le maire François Fecteau au tournoi de golf des Amis du réseau de la santé Chaudière-Appalaches qui s'est déroulé à Beauceville le 2 juillet dernier; monsieur le conseiller Serge Thomassin a représenté la Ville à un tournoi de pétanque le 1<sup>er</sup> juillet dernier et au défilé des athlètes à Beauceville le 4 juillet et monsieur le conseiller Marcel Drouin à la conférence de presse de Moisson Beauce le 6 juillet.

Madame la conseillère Irma Quirion mentionne que dans le cadre de l'étude de faisabilité de Taxibus, il y aura 2 rencontres de consultation les 13 et 14 juillet prochains.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Aucune question ne fût posée.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 20 h 28, sur proposition de madame la conseillère Irma Quirion, appuyé par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.**

**FRANÇOIS FECTEAU**  
Maire

**JULIE CLOUTIER**  
Greffier suppléant